

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 18/01/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 janvier 2024**

N° 02-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés : 1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt Quatre Janvier à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, KROGSDAHL A,  
STEHLE C

**Absents excusés** : MINAZZO D procuration à THEULE JC

**Absents** : NICAISE V.

**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2024**  
**Avant le vote du budget primitif**

M. l'adjoint au Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD):

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024 le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un ratio maximal autorisé de 25 % soit :

Budget général		Crédits ouverts 2023	Autorisation 2024
2152	Installations de voirie	15 000.00 €	3 750 €
2188	Autres immo corporelles	17 050.00 €	4 262 €
231	immo corporelles en cours	186 157.05 €	46 539.26 €
		<b>Total</b>	<b>54 551.26 €</b>
Budget parking			
2111	terrains nus	15 000.00 €	3 750.00 €
2157	Matériel et outillage	25 904.12 €	6 746.03 €
2188	Autres immo corporelles	2 500.00 €	625.00 €
2313	Immo corporelles en cours	35 499.95 €	8 874.98 €
		<b>Total</b>	<b>19 996.01 €</b>
Budget musée			
203	Frais études, recherche	48 750.00 €	12 187.50 €
2188	Autres immobilis corporelles	2 500.00 €	625.00 €
231	immo corporelles en cours	121 002.35 €	30 250.58 €
		<b>Total</b>	<b>43 063.08 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Autorise M. le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite des plafonds tels que répartis ci-dessus
- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le  
.....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL Robert



Le secrétaire de Séance